

Chaque numéro de la revue s'ouvre par une analyse de la vie communale.

Livre "On l'appelle Versailles - Une Ville sous le regard d'un citoyen", de 1995

numéro 1 d'octobre 1996: Les exclus à Versailles : l'occupation de la cathédrale par les sans-papiers en 1996 - Les jeunes à Versailles - La politique vélo à Versailles

numéro 2 de mai 1998 : Le développement de Versailles - L'Islam à Versailles au-delà des clichés

numéro 3 de septembre 1999 : L'urbanisme à Versailles - Les Conseils de quartiers à Versailles, à Lille et à Grenoble - L'accueil dans les crèches - La faiblesse de la politique du vélo à Versailles

numéro 4 de janvier 2001 - Numéro spécial sur les grands enjeux avant les municipales de 2001 :

L'institution municipale en France - Versailles au défi de la modernité - Se déplacer autrement à Versailles - Le développement économique et les grands projets - L'action sociale de la ville - La politique culturelle; peut-on vivre jeune à Versailles ? - La politique financière de la ville

Face à face avec l'équipe municipale avant la campagne des municipales devant 300 versillais le 1er février 2001

Dossier d'analyse : «La Communauté de Communes du Grand Parc : une analyse sans fard » de janvier 2003

numéro 5 de janvier 2003 : Une ville riche en associations - Brève sociologie des quartiers de Versailles - Mieux connaître nos centres socioculturels - Le rendez-vous manqué des Conseils de quartier - Un tournant décisif : la ZAC des Chantiers et le PLU - Une intercommunalité minimaliste : la communauté de commune du Grand Parc

Plusieurs notes d'analyse sur la ZAC des Chantiers et le PLU : «Oui à la ZAC des Chantiers mais pas n'importe laquelle» en date du 24 mars 2003, «Revoir le projet de ZAC des Chantiers après l'expression défavorable des Versillais dans l'enquête publique» en date du 19 juin 2004 pour le conseil municipal du 12 juillet

numéro 6 de janvier 2004 :

La sécurité routière à Versailles - Les Conseils de quartier à petits pas - Satory aujourd'hui et demain - Les personnes âgées à Versailles

Création début 2004 du site internet <http://essor-deversailles.free.fr>

numéro 7 des 10 ans d'Essor de Versailles de mars 2005 en 2 parties : 1) Les exclusions à Versailles : le logement - 2) Les relations entre la Ville et le Château (en couleur)

Soirée-débat du 15 avril 2005 : " Les relations Ville-Château " sur la base du dossier de mars avec la participation du Maire et du Délégué Général du Château

numéro 8 de février 2006 : Les exclusions à Versailles : deuxième partie - la prison et les situations de très grande précarité - L'Enseignement supérieur et Versailles

Soirée-débat du 21 novembre 2006 : «Enseignement

supérieur et recherche, un atout pour les territoires. L'exemple de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines». **numéro 9 de février 2007** : Enseignement supérieur et recherche à Versailles : notre débat du 21 novembre 2006

numéro 10 de janvier 2008 : Etat des lieux et grands enjeux pour Versailles demain à travers 23 sujets clés (numéro spécial avant les municipales)

Contribution à l'élaboration du Plan Local de Déplacement du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (septembre 2008)

numéro 11 de janvier 2009 : Le développement économique de Versailles - La préservation d'un commerce de proximité. La coopération décentralisée : Versailles à la traîne

numéro 12 de janvier 2010 : Quel développement pour Versailles?- Enquête sur les conseils de quartier - Budgets- Politique des déplacements-Communauté d'agglomération- OIN et Grand Paris

Essor de Versailles

association loi 1901

Un OBSERVATOIRE de la vie communale, indépendant de toute représentation au Conseil municipal, qui s'exprime publiquement chaque année sur la vie de la commune et sa gestion.

UN CLUB DE RÉFLEXION qui réunit sans distinction d'appartenance tous les habitants de Versailles qui veulent réfléchir ensemble à l'avenir de leur ville, et proposer aux responsables de la vie locale les actions d'adaptation les mieux appropriées.

Un MOUVEMENT CIVIQUE LOCAL qui rassemble les Versillaises et les Versillais soucieux du meilleur essor possible de leur ville, et résolus à donner un nouvel élan à la vie démocratique de leur commune.

Nos neuf valeurs :

Le courage d'innover

Le sens de la collectivité

L'attention aux évolutions du monde

L'exigence de rigueur dans la gestion

Le développement de la vie démocratique

La solidarité active avec les plus démunis

Le respect absolu de toute personne

Le souci de la culture pour tous

La préoccupation de l'environnement

Cette revue est une publication de l'association "Essor de Versailles"

B.P. 261 78002 Versailles cedex

Tél. : 06 17 15 07 81

site internet : <http://essordeversailles.free.fr>

Directeur de la publication : Philippe Domergue

Comité de rédaction

Christiane Babault, Guy Bourachot, Christine Breitenstein, Dominique Brière, Franklin Claude, Gérard Ellenberger, Michel Jay, Chantal Libert, Jean-Claude Mariannie, Michel Mercadier, Michel Philippeau.

Maquette : Jean Claude Mariannie

Photogravure et impression : Micropubli tel : 01 30 56 15 50

Dépôt légal : janvier 2010

Année après année, la ville change...

l'essor de Versailles

...veillons à son avenir

N° 12 Janvier 2010

Editorial

Prix : 5 euros

Pour le bien commun

Ce début d'année 2010 est marqué par la finalisation de plusieurs dossiers majeurs pour la Ville notamment la Communauté d'agglomération, l'Hôpital Richaud et la redéfinition de la ZAC des Chantiers. Leur résolution n'allait pas de soi. Le mérite en revient à la nouvelle équipe municipale. Le maire de Versailles ne manque pas de rappeler publiquement que le système de vote adopté par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été proposé par Essor de Versailles dans son numéro 11 de janvier 2009 et repris par l'un des maires de cette Communauté. Si Versailles dispose de 19 délégués sur 63, chacune des 10 autres communes a au minimum 3 représentants Cette mise ne œuvre de notre préconisation est une reconnaissance officielle dont Essor de Versailles se réjouit. Restons modestes. La principale décision, difficile pour certains, fut d'adopter le nouveau fonctionnement et les nouvelles délégations de compétence.

Essor de Versailles se réjouit également de voir plusieurs de ses propositions émises sur la ZAC des Chantiers depuis 2003 reprises dans le nouveau projet présenté lors du conseil municipal du 14 janvier 2010.

Le bien commun est notre objectif, sur la base des neuf valeurs que nous défendons et qui sont notre meilleure carte de visite (à relire en dernière page).

L'équipe de rédaction

Heureuse naissance de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc



VersaillesGrandParc

Essor de Versailles salue la transformation de Versailles Grand Parc (VGP) en Communauté d'agglomération au 1er janvier 2010. Nous avons fait une « analyse sans fard » de la Communauté de communes du Grand Parc née le 8 novembre 2002 et effective le 1er janvier 2003. Où en sommes-nous sur chacun des points analysés et des insuffisances pointées?

1-Le périmètre était jugé « incomplet » avec les 9 communes d'origine. Si Bièvres et Bois d'Arcy s'y sont ajoutées et si on annonce de nouvelles entrées (St-Nom La Bretèche...), ni Vélizy ni surtout Le Chesnay n'ont rejoint VGP : elles ne le souhaitent pas encore. La réforme territoriale qui obligerait les communes à entrer en intercommunalité fera t'elle pencher ces deux communes vers Versailles Grand Parc ?

2-L'adhésion était « sans enthousiasme ni conviction » : VGP est surtout connue des habitants par les ordures. Les élus, même si la recherche d'un consensus prévaut encore, ont parfois des débats assez vifs entre eux : on touche à des sujets vraiment

importants et c'est un signe de maturité. Mais les citoyens restent à l'écart : ils n'ont pas élu les conseillers, les oppositions de chaque commune sont absentes (la loi devrait réviser ce point) et l'information est très faible.

3-La dénomination était « contestable et peu portuse » : le Grand Parc de Louis XIV s'étendait à l'ouest du Château et non à l'est et au sud comme VGP et surtout il était contre-efficace de se priver du nom de Versailles. Le Grand Parc est heureusement devenu Versailles Grand Parc en septembre 2006.

4-Le choix et les champs des compétences étaient « trop étriqués » : avec le passage en communauté d'agglomération, les choses changent. Aujourd'hui VGP est dotée de 10 compétences au lieu de quatre :

- quatre compétences obligatoires dont trois renforcées avec une délégation totale (développement économique, aménagement de l'espace communautaire avec les transports urbains, équilibre social de l'habitat) et une nouvelle, la politique de la ville (contrats de développement, prévention de la délinquance), - en plus de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (déchets, pollutions), deux compétences optionnelles nouvelles : eau (mais pas assainissement), construction, aména-

gement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (actuellement seulement les écoles de musique),
- trois compétences facultatives nouvelles : création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, gestion d'une fourrière animale, création et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

5-Le régime fiscal était « peu efficace » avec seulement des taxes additionnelles aux quatre taxes communales. Désormais les recettes proviennent principalement de la Taxe Professionnelle Unique TPU (compensée par ailleurs dans le cadre de la réforme) et de la dotation de l'Etat multipliée par 10 à 8.7 M€ (décroissante au bout de deux ans). Les communes reçoivent une attribution de compensation (issue de la TPU) et bénéficient de la croissance de la TPU.

6- pour nous, surtout, « le mode de représentation et de gouvernance frisait le déni de démocratie » avec le modèle « 1 commune, 3 voix » et constituait le handicap pour toute évolution vers une intercommunalité efficace et renforcée, pouvant tenir sa place face à l'Etat et autres Collectivités, notamment pour attirer les entreprises et les centres de recherches et de nouvelles communes partenaires.

Versailles Grand Parc a décidé d'adopter un nouveau système de décision reprenant la proposition d'Essor de Versailles évoquée en 2003 et précisée dans notre numéro 11 de janvier 2009. Ce système attribue 3 sièges à chaque commune plus des sièges calculés au prorata de la population : dans les nouveaux statuts, les communes ont entre 3 délégués (pour les 2 plus petites) et 6 délégués (pour les deux plus grosses) sauf Versailles qui dispose de 19 délégués sans dépasser 30% des 63 délégués (pour 52% de la population). Les membres du Conseil d'agglomération seront élus par les conseils municipaux avant le 28 janvier 2010.

Les délégués de Versailles ont été élus le 14 janvier 2010. Aucune place n'a été faite aux représentants de l'opposition dans les 11 communes du Grand Parc : ainsi en ont décidé les maires. Essor de Versailles avait suggéré cette présence qui se pratique ailleurs et qui aurait été signe d'une démocratie mûrie. Pour Versailles, le nombre important de délégués rendait les choses plus faciles. N'aurait-on pas pu prévoir au moins la présence d'observateurs des oppositions sans droit de vote à l'instar des futurs députés européens des nouveaux Etats membres de l'Union européenne dans l'attente des élections suivantes.

L'aménagement du Grand Paris et de l'OIN du Plateau de Saclay sera un test important pour l'efficacité de Versailles Grand Parc. De même que la réforme des Collectivités qui imposera aux communes isolées de rejoindre une intercommunalité.

Un agenda 21 élargi au Grand Parc ?

L'agenda 21 de Versailles avait suscité une démarche de démocratie locale pleine d'intérêt qui malheureuse-

ment s'est terminée en queue de poisson fin 2007 sous la forme d'un catalogue de 201 actions disparates et peu hiérarchisées, fleurant bon les élections (cf numéro 10 de janvier 2008).

La démarche aurait pu être reprise. Mais sur le site internet de la ville, la rubrique « développement durable » est « en cours d'actualisation ».

Et pourtant, après reclassement, certaines actions mériteraient une mise en oeuvre associant tous les citoyens de Versailles. D'ailleurs le **suivi participatif de l'agenda 21 faisait explicitement partie de ces actions !**

Il était question d'un agenda 21 de Versailles Grand Parc et les débats sur les compétences de la Communauté du Grand Parc ont évoqué l'idée d'un « plan climat territorial » (actions pour lutter contre le changement climatique). Un tel plan est en cours à St-Quentin-en-Yvelines. **Essor de Versailles propose** d'utiliser une telle démarche pour faire émerger avec tous les habitants des objectifs communs pour un vivre ensemble dans la Communauté d'agglomération naissante.

Enquêtes sur les Conseils de Quartier après un an de fonctionnement

Depuis leur création, il y a dix ans, Essor de Versailles publie régulièrement des articles sur les conseils de quartier. Suite aux dernières municipales, Essor a voulu faire le point après la mise en place des nouveaux conseils. Pour ce faire une enquête a été faite auprès de plusieurs conseillers dans chaque quartier. 56 questionnaires envoyés, 28 réponses (Jussieu n'a pas répondu et Clagny-Glatigny n'a pu le faire). Cette synthèse a été présentée le 11 décembre 2009 à Mme Emmanuelle de Crépy, maire-adjoint concerné et Mme Marie Seners, conseiller municipal, « Essor de Versailles » n'est pas la « Sofres » : elle n'a pas la prétention de publier un sondage rigoureux, mais les sourcilleux devraient comparer nos 50 % de réponses avec les 5% d'électeurs pour les conseils...! Après dépouillement, voici sans fard les points qui ressortent.

Le commentaire d'Essor de Versailles est en italique.

Sur les conseils eux même, leur rôle, et la Charte qui les régit :

La majorité des conseillers pensent que les conseils sont encore peu connus de nos concitoyens, et leur rôle encore moins ! La charte a été lue pratiquement par tous, même superficiellement (Chantiers). Sur son application, la réponse est plus nuancée : appliquée (Porchefontaine), lue, commentée, appliquée (Notre Dame), non présentée ni appliquée (St Louis), plus ou moins (Chantiers), on suppose que oui (Montreuil)...

La Charte est une demande récurrente d' "Essor de Versailles", déjà sous la précédente mandature. Dans l'Essor N°11 nous avions fait plusieurs remarques sur le texte, mais cette synthèse prend la charte comme elle est. Il est trop tôt pour se faire une opinion défini-

tive, mais il appartient aux conseillers de veiller à son application, dans le cas contraire il est à craindre qu'elle passe à la trappe ! On doit noter que la Charte n'est pas disponible à la rubrique "Conseils de Quartier" du site internet de la Ville. De plus lors de sa diffusion n'aurait-elle pas méritée d'être présentée sur du papier à en-tête de la Ville ? Le maire adjoint n'exclut pas - sans enthousiasme- de la mettre en ligne.

La présidence, les réunions et leur fréquence :

La présidence est appréciée de façon différenciée selon les quartiers :

-Notre-Dame la juge motivée, efficace et attentive,
-Porchefontaine, motivée et attentive mais plus dispersée,

-St-Louis, à l'inverse, peu impliquée, peu efficace et un peu absente.

Quant à l'animation des réunions et à l'expression des conseillers, on la trouve bonne surtout en commission (Notre Dame) ; mal gérée, source d'échanges stériles et d'absence de décisions (St Louis) ; si tout le monde peut s'exprimer (Chantiers), trop de monde en trop peu de temps, un auditoire mal tenu gâtent la réunion ; on regrette (Porchefontaine) des réunions brouillonnes et beaucoup de cacophonie ; on apprécie (Montreuil) des débats très libres et animés.

Au 30 novembre 2009, unanimité sur le nombre de réunions depuis janvier, jugé suffisant.

Une moyenne de quatre sans compter les commissions. On dit (St Louis) avoir du mal à avancer...

A une exception près la présidence est plutôt appréciée : cependant il ressort que c'est dans le déroulement des réunions qu'il reste des progrès à faire. Des réunions de trente personnes imposent de la rigueur, tenir l'auditoire, empêcher les prises de parole "sauvages" ; respecter l'ordre du jour ; limiter les interventions des conseillers qui viennent prêcher pour " leur paroisse " et ...cependant écouter tout le monde.

L'ordre du jour des réunions :

Unanimité ...c'est la présidence qui l'impose ! Tentative de quelques membres (St-Louis). Personne ne semble savoir si des conseillers ont demandé la mise à l'ordre du jour de questions. Exception (St-Louis) ; (Chantiers) estime les demandes filtrées par la présidence.

Il est clair que les conseillers ne savent pas- ou ne veulent pas- utiliser les droits que leur donne la Charte : dommage ! Ils n'ont rien à proposer, à demander ?

Problèmes prioritaires et intervenants, thèmes d'intervention :

Stationnement, circulation et propreté sont les maîtres mots quel que soit le quartier ! On ajoute cependant le bruit et la sécurité, sans oublier la ZAC... (Chantiers) : commerces et espaces verts préoccupent (Porchefontaine) ; (Montreuil) qui note des

demandes contradictoires parle aussi de logements sociaux et de travaux sans plus de précision. Concernant sécurité, stationnement et propreté (Notre Dame) a reçu des adjoints ; on a fait des appels, on aimerait bien (St Louis) mais on reste sur sa faim ! A la quatrième séance (Chantiers), on a parlé ZAC, sécurité, et espaces verts. A (Montreuil) la palme, qui a reçu 5 intervenants sur l'environnement, l'urbanisme, le logement social et les espaces verts ; contradiction à (Porchefontaine), on parle d'interventions "régulières, ponctuelles" (?) sur la circulation et les espaces verts.

Tous les conseils qui l'ont demandé ont reçu la visite d'un ou plusieurs intervenants. Pourquoi ce qui est possible partout ne l'est pas à St Louis ? Le risque est la démotivation puis l'absentéisme aux réunions.

Questions – réponses, délais :

Sur la satisfaction des réponses apportées aux questions, on dit en partie ou non, (Notre Dame) ou l'on qualifie la communication d'unidirectionnelle, le délai de réponse semble convenir ; (Porchefontaine) qualifie de cordiales et incomplètes les réponses et trouve le délai de réponse un peu long ; Déçus (Chantiers) où les dossiers épineux sont sans réponse : encore la ZAC ! Peu de réponse (St Louis) avec un délai trop long conséquence de réunions trop espacées ; délai et réponses aux questions satisfaisants (Montreuil).

La charte impose une réponse à chaque question enregistrée dans le "tableau d'observations" : est-ce le cas ? Le maire adjoint convient que certaines questions pourraient avoir une réponse rapide, sans attendre les trois mois qui séparent les réunions.

Le compte-rendu, le site dédié de la Ville :

Belle unanimité : le compte rendu est fidèle et complet mais ; ça traîne dit-on (Chantiers) ; n'est-il pas relu... ailleurs se demande (Montreuil) ? Excepté (St-Louis) et (Chantiers), les conseillers disent ne pas consulter la rubrique "conseils de quartier" sur le site de la Ville.

Ils ne perdent rien ! Les CR en ligne datent tous de juin 2009, (mai 2009 pour Chantiers). L'espacement des réunions, la nécessité de les valider expliquent peut-être ce décalage. Il faut saluer l'initiative de (St- Louis) qui donne dans le CR, en pourcentage, la participation de chaque collègue : surprenant ! Le maire adjoint se propose d'encourager ce genre de renseignement ...

Les permanences, leur fréquentation :

Belle unanimité encore : sauf (chantiers) tous les quartiers ont une permanence mensuelle. Pour leur fréquentation on est beaucoup plus nuancé. Fréquentée, mais il y avait la queue..en 2007 (Notre Dame) ! Peu (St-Louis) ; non (Chantiers) ; peu, très peu (Montreuil) et (Porchefontaine).

Ancienne revendication d'Essor de Versailles mainte-

nant satisfaite : pourquoi ces permanences sont-elles boudées ? Conséquence de la méconnaissance de l'existence et du rôle des conseils ?

Les Commissions, leur nombre, leurs activités :
La moyenne est de 4 par quartier avec (Porchefontaine) un pic à 7, mais 4 seulement actives. C'est souvent au conseil suivant qu'elles rendent compte de leurs travaux, précédé (Notre Dame, St Louis) par mël. Unanimité pour privilégier le travail en commission ; on fait remarquer (St Louis) l'importance des deux formes de réunion.

Le petit nombre de conseillers formant une commission facilite grandement son travail : échanges plus ciblés, débats plus calmes !

En marge du questionnaire, les conseillers étaient invités à formuler des remarques personnelles :

-Travaux plutôt positifs en attente de la suite donnée aux questions posées et aux propositions faites (Montreuil)

- Conseils intéressants...quels sont leurs pouvoirs ? manque de commissions inter-quartier (Porchefontaine)

- Peu de décisions prises, manque de fil conducteur... (?) (St-Louis)

-Pas de rigueur dans les réunions, sujet principal tabou (ZAC), on ne traite que de chiens écrasés, pas de remontées de nos préoccupations (Chantiers).

-Les conseils semblent servir à relayer les actions de la Mairie dans le sens descendant, à tester, dans le sens montant, quelques projets en cours ... (Notre-Dame).

Bien difficile de tirer des conclusions définitives!

Il manque deux quartiers, et, dans le même quartier, les réponses aux mêmes questions sont souvent radicalement contradictoires !

Essor avait constamment demandé une charte ou un règlement pour lisser les trop grandes différences de fonctionnement d'un quartier à l'autre : la charte – même perfectible- est là, mais il semble que les conseillers ne l'exploitent pas ou mal.

Motivation mais aussi frustration sont les deux mots qui semblent ressortir en filigrane : motivation de la plupart des présidents, des membres qui ne rechignent pas aux permanences (même le samedi matin !) ou à participer à plusieurs commissions, mais aussi frustration des membres qui souhaiteraient davantage de dialogue avec l'équipe municipale et les services techniques de la mairie pour être mieux associés aux projets les touchant de près.

Pour un Forum des conseils de quartier

L'équipe municipale précédente avait déjà réuni dans le passé les conseils de quartier ; mais, c'était pour présenter les projets de la ville. Il y a 4 ans , Essor de Versailles avait proposé que les conseils de quartier se retrouvent au moins une fois par an pour échanger sur les meilleures pratiques et pour traiter de sujets

d'intérêt commun (sujets déterminés par la mairie ou à l'initiative des conseils). De telles rencontres permettent de donner de la visibilité aux conseils de quartier et surtout d'en améliorer le fonctionnement, en renforçant la démocratie locale.

Abus de gardes à vue à Versailles

Le 20 août 2008 à Versailles, Monsieur A, retraité, s'engage sur un passage piéton alors que le petit bonhomme est au rouge. Deux gardiens de la paix le lui reprochent. Monsieur B passant par là intervient pour dire aux policiers que ce n'est pas grave et le ton monte.

Conclusion de cette navrante histoire :

-Monsieur A qui allait se coucher est emmené pour la nuit de chez lui en garde à vue pour cause du trouble .

-Monsieur B qui part le lendemain sans voir que sa boîte aux lettres contient une convocation au commissariat, est saisi par deux policiers en civil, demande à voir leur carte et se débat : il se retrouve aussi en garde à vue.

Il y a disproportion entre les faits et les gardes à vue qui n'étaient pas nécessaires à la manifestation de la vérité.

L'Observatoire national de la délinquance dans son rapport publié le 12 mai 2009 pointe une hausse des gardes à vue de 35% en cinq ans , plus élevée que le nombre de personnes poursuivies en justice (22%) : 577 816 en 2008 contre 426 671 en 2003. C'est en 2008 que la proportion gardes à vue /mises en cause est la plus forte :

-91% en matière de vols avec violence,
-et la plus faible à 26% pour les infractions économiques et financières.

1% de la population française a été mise en garde à vue avec ce que cela implique : locaux souvent déplorables (notamment à Versailles), possibilité de fouille à nu, absence d'avocat, maltraitance éventuelle psychique ou physique...

Le 17 novembre 2009, le bâtonnier de Paris, qui représente 21 000 avocats, appelle l'ensemble de la profession à faire annuler toutes les gardes à vue. Des gardes à vue qui seraient illégales depuis un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme du 13 octobre 2009. Selon cette décision, un accusé doit bénéficier d'un avocat dès qu'il est privé de liberté pour préparer sa défense et ses interrogatoires, alors que la loi française autorise seulement une courte visite, une demi-heure, pour vérifier que son client n'est pas maltraité et sans que l'avocat n'ait accès au dossier. Une association d'avocats s'est constituée « Je ne parlerai qu'en présence de mon avocat ».

Le 21 novembre devant des personnels pénitentiaires, le Premier Ministre François Fillon a jugé évidente la nécessité de « repenser » les conditions de la garde à vue, un acte grave qui ne doit pas être envisagé comme « un élément de routine » par les enquêteurs. Devant la Garde des Sceaux, il a fustigé ces situations « exceptionnelles mais choquantes »

de « gardes à vue non indispensables ». Etienne Pinte, dans une tribune du Monde datée du 17 décembre sur l'identité nationale, « se dit scandalisé que notre identité soit entachée lorsque la garde à vue est utilisée comme une arme d'intimidation, la « question » des temps modernes dans notre pays ».

La ville et le Château

Les relations entre la Ville et le Château semblent s'améliorer. Un accord confirme la situation ambiguë de la Place d'Armes qui appartient au Château mais dont le parking est exploité par la Ville, ce qui constitue « sa » recette touristique (3M€ par an) ; mais désormais le Château garde 5% du total et les excédents de recettes s'il y en a. Une étude est conduite en commun sur l'aménagement des Matelots (avec départ partiel de l'Armée) et des Mortemets.



Le retour du Roi

Mais, le Château reste en position de force car les terrains cités lui appartiennent. Pour la première fois, le maire a évoqué la possibilité de constructions sur ces « extensions du Parc » sous la forme d'un Centre de conférence entouré d'hôtels, bien sûr à la hauteur limitée. La zone est concernée par la révision du Plan local d'urbanisme décidée en septembre. La toute puissance du Château se traduit dans sa stratégie marketing. **Le Château a augmenté quasiment tous ses tarifs de façon complètement démesurée en seulement quatre ans** : il réalise petit à petit l'objectif que nous avait clairement indiqué le Délégué général de Christine Albanel en 2004 « tirer du visiteur un prix d'entrée du même ordre de grandeur qu'Eurodisney à l'est de Paris » ; mais n'est-ce pas la même Christine Albanel qui a lancé l'idée de musées gratuits L'entrée la moins chère au Château

Tarif en €	2005/6	2009/10	en 4 ans
Château	7.5	15	+100%
Château + audio-guide	7.5+4.5(2)	15	+25%
Triérons et jardins de Marie-Antoinette	5+0	10	100%
Passeport 1 jour haute saison	20	18	-10%
basse saison	15.5	18	+16%
Abonnement annuel individuel	50	50(1)	=
couple	75	50x2=100(1)	+33%

(1) sans les autres prestations des Amis de Versailles
(2) vente comprise et « imposée » de l'audio-guide en 2009/2010

passé à 15 € en incluant de façon forcée l'audio-guide dans la prestation (une enquête a été diligentée par la Direction de la concurrence de l'Etat qui a conclut en

faveur du Château, autre service de l'Etat. En incluant l'accès jusqu'alors gratuit aux jardins de Marie-Antoinette, l'entrée aux Triérons passe de 5 à 10€. Tout est fait pour amener les visiteurs à acheter l'entrée la plus chère qui est le passeport 1 jour à 18€.

La population légale de Versailles au 1^{er} janvier 2010 (population 2007) est de 88 927 habitants soit 563 de moins (-0.63%) qu'il y a un an : sans doute l'effet du départ de certains militaires. On retrouve tout juste le niveau de 1999 (88 476 habitants).

Un budget 2010 de continuité, marqué par le transfert de certaines charges et recettes à Versailles Grand Parc (VGP)

Budgets en M€	2009	2010
Fonctionnement	117.7	113.5
Investissement	30.2	31.3
Assainissement	4.3	4.6
Total Versailles	152.2	149.4
Fonctionnement	29.9	70.6
Investissement	4.7	12.4
Total VGP	34.6	83.0



1) **Le budget de fonctionnement de Versailles** s'éleve pour l'année 2010 à 113,5 Millions d'Euros (M€), contre 117.7 M€ en 2009. La baisse des recettes (-4.2 M€) s'explique principalement par le transfert du Conservatoire à VGP (-0,9 M€), le transfert de la perception de la Taxe Professionnelle (TP) par la Ville à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) par VGP (-1,9 M€), une baisse du soutien de l'Etat (-0,3 M€) et des pertes sur les autres recettes de la Ville (-1.0 M€). La baisse des dépenses (-4,2 M€) provient essentiellement du transfert du Conservatoire à VGP (-4,0 M€). Donc une légère baisse des dépenses en euros courant (0.2%), importante en euros constant (1.4%). Les impôts locaux (hors TP) augmentent de 42.6 M€ en 2009 à 44.1 M€, soit de 3.43%.

2) **Les charges de personnel** sont réduites de 66.6 M€ en 2009 à 62.5 M€ budgétés en 2010. Si l'on prend en compte les charges liées au personnel du Conservatoire (98 agents) transféré à VGP (-3.7 M€), cela implique une baisse nette de 0.4 M€ entre 2009 et 2010, soit 0.6% en courant et 1.8% en constant. En 2009, les effectifs réels au total étaient de 1746 agents alors qu'en 2010, ils sont estimés à 1643 agents (avec 87 postes budgétés mais non tenus et 146 postes à temps partiel soit environ 11% d'économie sur le budget). En prenant en compte les 98 agents du Conservatoire, cela fait une baisse de 5 agents. La gestion des dépenses de personnel est donc très tendue.

3) **On ne note pas de changement majeur dans la répartition** des dépenses entre les diverses politiques municipales, hormis une baisse des dépenses culturelles liées au transfert du Conservatoire à VGP.

4) **Le montant de l'épargne brute** (écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionne-

ment) s'élève à 10.8 M€ (10.2 M€ en 2009). La ville, dont la dette s'élève à 65.6 M€ au 1^{er} janvier 2010, prévoit de rembourser 8.4 M€ de capital et de réemprunter 7.5 M€ en 2010. En prenant en compte les aides publiques (7.2 M€ contre 6.7 M€ en 2009), la capacité d'investissement de la ville est en fait de 17.0 M€ en 2010 (16.8 M€ en 2009). Dans les investissements prévus pour 2010, une augmentation significative des travaux neufs et restructurations lourdes (de 7.9 M€ à 8.5 M€) et une réduction de l'achat de matériel mobilier (de 2.4 à 1.9 M€).

La ville peut-elle s'endetter plus ? Le taux d'endettement par habitant est faible, à environ 730 euros/habitant (1488 euros/habitant pour les villes de même catégorie), ce qui veut dire que théoriquement la ville pourrait emprunter plus qu'aujourd'hui.

5) **Concernant l'assainissement de l'eau**, le budget est stable à environ 4.6 M€ ; mais, Versailles est une des trois seules villes de France où la station d'épuration n'est pas aux normes de la Directive Européenne des Eaux Résiduaires Urbaines (DERU), ce qui risque de peser sur les budgets à venir. La rénovation de la station du Carré de la Réunion près de la ferme de Gally devrait coûter 150M€ répartis entre l'agence de l'eau Seine-Normandie (60%), le Conseil Général (20%) et le SMAROV (syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles pour 20%); contrairement aux déclarations de son président, le coût sera supporté par les citoyens qui paient des impôts aux entités qui assurent le financement.

6) **Hors Bilan**, 93.1 M€ sont des garanties d'emprunt pour des logements sociaux. 45 M€ sont toujours provisionnés sur la ZAC des Chantiers.

Versailles : la suppression de la Taxe Professionnelle au 01 janvier 2010

Le 18 décembre, l'Assemblée nationale puis le Sénat ont adopté définitivement la loi de Finances pour 2010. Cette loi supprime la taxe professionnelle et lui substitue un panier de recettes et de dotations.

La **taxe professionnelle** constitue une ressource essentielle pour les collectivités territoriales. En 2008, elle représentait à l'échelle nationale 43,9 % (25% pour Versailles) du produit des quatre taxes locales (41,2 % pour le secteur communal et intercommunal, 44,5 % pour les départements et 63,6 % pour les régions).

Pour 2010, le texte prévoit une compensation relais (majoration limitée à 1% du taux 2008).

Pour 2011, les communes et leurs groupements recevront deux taxes en remplaçant la TP.

La **Contribution Economique Territoriale (CET)** serait composée d'une :

- cotisation locale d'activité (CLA) assise sur les valeurs foncières des entreprises
- cotisation complémentaire (CC), qui se substituerait à l'actuelle cotisation minimale assise sur la valeur ajoutée.

Des mesures tendant à limiter l'impact de la CET sont prises :

- pour éviter de pénaliser les PME, outre le barème progressif de la CC, serait instauré un abattement à la base de 1 000 euros par an pour les petites entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 2 millions d'euros ;

- Le taux de la CC est fixé au niveau national selon le principe d'un taux unique de 1,5% de la valeur ajoutée et selon le chiffre d'affaires. la Loi précise un seuil de 7,6 M€. Il est fixé un plafonnement de 80% en deçà et de 85% au-delà de ce seuil.

- enfin, un lissage sur cinq ans serait mis en place. Il garantit qu'aucune entreprise ne pourra voir sa cotisation augmenter de plus de 500 euros ou 10 % en 2010.

Au total, la réforme proposée se traduirait, en régime de croisière, par une réduction d'impôt d'environ 5,8 milliards d'euros par an pour les entreprises (4,3 milliards d'euros compte tenu des surplus d'impôts sur les sociétés engendrés), soit **23 % de la charge de taxe professionnelle**.

Illustration de la situation fiscale pour un commerce :

Paul et Virginie tiennent un commerce à Saint-Louis : En 2010, sans réforme, compte tenu de la valeur locative de leur boutique de 7 000 euros et de la valeur locative nette de leur matériel de 3 000 euros, soit une valeur locative totale de 10 000 euros -, ils auraient payé 1204 euros de taxe professionnelle, les taux locaux applicables étant de 12,04 % (Versailles)

En application de la réforme, la cotisation économique territoriale se décompose comme suit - au titre de la cotisation locale d'activité (CLA) compte tenu de la valeur locative de leur boutique toujours de 7 000 euros, ils verseront 842 euros;

- au titre de la cotisation complémentaire (CC) : leur chiffre d'affaires étant de 600 000 euros et leur valeur ajoutée étant de 200 000 euros, ils devraient payer une somme de 40 euros au titre de la CC. Toutefois, ils bénéficient d'une réduction CC de 1 000 euros en raison du niveau du CA. Leur cotisation de CC est donc nulle.

Leur gain d'impôt est donc de 362 euros, soit une **diminution de 30 %**.

En ce qui concerne le budget de Versailles Grand Parc, il en très forte augmentation de 48,4 M€. Le budget de fonctionnement est de 70.6 M€ (Vs 29.2 M€ en 2009) et le budget d'investissement est de 12.5 M€ (Vs 5.1 M€ en 2009).

L'augmentation des recettes est principalement due à de nouvelles recettes en raison du changement de statut de Communauté d'Agglomération, estimé à 49,8 M€

- la collecte de la TPU au niveau de VGP pour un montant estimé à 27,8 M€

- une augmentation significative de la Dotation de l'Etat, qui passe de 0.9 M€ en 2009 à 8.8 M€ en 2010.

- le transfert de certaines compensations fiscales des communes vers VGP estimé à 14.1 M€

Côté dépenses, on note que 34.4 M€ seront attribués en compensation aux communes de VGP, dont 13.0

M€ pour Versailles (poste budgétaire inexistant en 2009) et 7.4 M€ sont budgétés pour les dépenses de personnel contre 1.8 M€ en 2009; augmentation principalement associée au transfert des conservatoires et écoles de musique de Versailles, Viroflay, Buc, Rocquencourt et Jouy-en-Josas. Enfin, les dépenses d'équipement (investissement) passeront de 4.7 ME en 2009 à 12.4 ME en 2010. Les principaux projets portent sur les déchetteries et les points de collectes, les édifices culturels et la restauration de l'Allée Royale. Le budget communautaire reste cependant modeste par rapport à celui de St-Quentin-en-Yvelines comme le montre le tableau joint.

Le budget communautaire de GVP reste cependant modeste par rapport à celui de St-Quentin-en-

Budget	VGP	SQY /VGP	SQY
fonctionnement	70.6 M€	2.2 fois	158.8 M€
investissement	12.4 M€	1.1	140 M€
communes	11	0.6	7
Population	173 307	0.8	146 573
Emplois env	75 000	1.3	99 793
Surface ha	8 316 ha	0.8	6 924 ha

Yvelines (SQY) comme le montre le tableau joint.

Pour une meilleure continuité du service des commerçants en plein été

Les commerçants de Versailles jugent leur situation difficile mais on a du mal à en trouver en plein été. Pas de garage ouvert en août à Versailles. Et comment faire pour les personnes âgées, ne serait-ce que pour le pain quand presque toutes les boulangeries sont fermées ? Une meilleure organisation est nécessaire entre les commerçants ou bien sous l'égide de la mairie.



Versailles et son Université

Essor de Versailles milite de longue date (numéros 8,9,10 et 11 et soirée-débat du 21 novembre 2006) pour l'amélioration des relations entre la Ville et son Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines : nous nous réjouissons des évolutions récentes: enfin les étudiants considérés ne se réduisent plus aux prépas! On a pu voir le maire clôturer un colloque à la faculté des sciences et la présidente de l'Université faire une conférence à l'Université inter-âges. Versailles Grand Parc et la Fondation Fondaterra de l'Université ont su construire en peu de temps avec l'Inra et Véolia-Environnement le dossier de candidature du pôle de compétitivité « Le vivant et la Ville ». Enfin, la Ville commence à s'intéresser au logement des étudiants dont les Versaillais ignorent leur importance numérique (12 000).

Mais il y a encore du chemin à faire. Ainsi pourquoi la ville n'était pas représentée à la séance des vœux de l'Université qui porte le nom de Versailles alors que de nombreux parlementaires et de nombreux élus locaux témoignent par leur présence et par leurs prises de parole de leur attachement à l'un des meilleurs éta-

blissements d'enseignement supérieur et de recherche de France.

Le logement des étudiants

Aujourd'hui, la ville offre seulement une petite trentaine de logements à ses étudiants. Le problème est d'autant plus crucial que les loyers sont souvent hors de portée des étudiants à Versailles. La prise de conscience est très en retard par rapport à Saint-Quentin-



en-Yvelines. Un projet de 75 logements doit voir le jour à la caserne Vauban (coin des rues de l'Orangerie et de l'Indépendance Américaine). Sur les 20% de logements sociaux prévus à Richaud, la moitié serait destinée aux étudiants soit 25 environ). L'avantage pour la Ville est double: loger les étudiants et accroître le parc de logements sociaux, avec une population qui a priori ne pose pas de « problèmes sociaux » et qui se renouvelle rapidement.

Une alternative intéressante se développe : la cohabitation entre senior et étudiant (ou jeune professionnel) dans le logement du senior : cette solution est organisée par deux associations « Besoin2toit.com » de Chaville et « Ensemble2Génération.fr » de Viroflay. Enfin signalons que ce schéma est pris en compte par l'association « Habitat et Humanisme » (qui gère les logements d'insertion de la rue d'Angiviller) dans des projets de constructions de logements adaptés sur Lyon.

diants et accroître le parc de logements sociaux, avec une population qui a priori ne pose pas de « problèmes sociaux » et qui se renouvelle rapidement.

Le logement social progresse lentement mais, l'engagement est maintenu

Le pourcentage de logements sociaux progresse lentement au regard des 2000 demandes en attente ; mais, l'engagement de la ville est heureusement maintenu. Le budget d'investissement 2010 comprend une dotation de 500 000€ (soit un point de fiscalité) « qui pourra être complétée en cours d'année si nécessaire ». Par ailleurs, les grandes opérations immobilières sont désormais assujetties à un pourcentage de logements sociaux, fixé à 20%, c'est à dire à l'objectif de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains).

année	Résidences principales		Logements aidés	
	nombre	%	nombre	%
2001	37675	6003	15.93	1532
2002	37679	6023	15.99	1513
2003	37824	6050	16.00	1515
2004	37937	6121	16.13	1466
2005	37680	6172	16.38	1364
2006	37326	6253	16.75	1212
2007	37053	6286	16.96	1024
2008	36837	6366	17.28	1001
2009p	37201	6436	17.387	1004

Source : direction de l'urbanisme; p=provisoire

Les crèches

La situation des crèches ne s'améliore pas à Versailles. La liste d'attente augmente. Et pourtant la capacité d'accueil augmente - 821 places contre 799 en 2006- mais pas suffisamment.

	définition	2006	2009
Places demandées	a	683	652
Propositions faites :	b=c+d	277	358
dont acceptées	c	219	254
dont refusées	d	58	104
Sans proposition	e=a-b	406	294
- Annulations	f	-225	-105
+ refus	+d	+58	+104
Liste d'attente	e-f+d	239	293

La liste d'attente augmente, en particulier, pour les familles en difficulté (monoparentales, au chômage...). Avec le projet de crèche à la caserne d'Artois, la capacité devrait augmenter de 50 places pour les militaires mais seulement de 10 pour les autres versaillais. Dans le projet d'aménagement de Richaud, il est prévu de construire une crèche mais celle-ci ne fera que remplacer la crèche du Boulevard de la Reine où la Ville est locataire: pourquoi ne pas la conserver et augmenter ainsi les places offertes aux Versaillais ?

Versailles et les sans-papiers

A Versailles, quand on rentre le soir d'une réunion ou d'un spectacle et que l'on passe devant la préfecture avenue du général De Gaulle, on est étonné - ou scandalisé - de voir des étrangers commencer à former une file d'attente. Certains dorment à même le sol sur des cartons sous l'abribus. A l'ouverture



des portes à 8h45, il n'est pas rare que la file s'aligne sur une vingtaine de mètres. Quel accueil ! Pour les associations, aa préfecture des Yvelines pour être une des plus inhospitalières de France pour les étrangers. Des personnalités sont intervenues en vain. Certains Versaillais se préoccupent des conditions faites aux sans-papiers, à leurs épouses et à leurs enfants. Le Cercle de silence réunit hommes et femmes de bonne volonté debout en cercle et en silence autour d'une lampe allumée, chaque deuxième mardi du mois au marché aux fleurs de 18h à 19h (croisement des avenues de St-Cloud et de l'Europe). Créés par les Franciscaïns de Toulouse, 150 cercles de silence existent aujourd'hui en France. Après l'évêque, c'est le député de Versailles, E. Pinte, qui s'est rendu sur place début 2009. Dans sa tribune sur l'identité nationale dans le Monde du 17 décembre, il déclarait : « Je suis encore subjugué par le dévouement sans borne du monde associatif et la générosité de beaucoup de nos concitoyens bénévoles à l'égard des sans-toit, des sans-papiers, des sans-famille, des sans-emploi, des sans-espoir... Mais, nous trahissons notre identité quand les mots et les lois ne sont que des alibis à nos imprévoyances, à nos insuffisances, à nos manques de clairvoyance. »

Bravo au Football Club de Versailles qui a accédé aux 32èmes de finale de la Coupe de France.

Chronique de la politique des déplacements à Versailles et dans le Bassin de la Région de Versailles

Plan local de déplacements : échec ?



Le rapport de diagnostic est sorti en mai 2009. L'ensemble des associations du bassin de Versailles ont fait part de leurs réactions très négatives sur ce document. De trop nombreuses informations sont anciennes ou non datées ou manquantes, voire erronées. D'ailleurs, il est symptomatique que Versailles Grand Parc, maître d'ouvrage, ait décidé en novembre « une nouvelle étude globale de circulation routes et transports en commun » sur un tiers du secteur concerné (Versailles-ouest, St-Cyr, Fontenay-le-Fleury et Bois d'Arcy). Plus grave, le rapport semble ignorer les déplacements avec l'extérieur et notamment avec la zone du Plateau de Saclay, objet de grands projets d'aménagement. (Grand Paris et OIN). Enfin les associations sont choquées d'avoir été ignorées dans le rapport alors qu'elles ont répondu de façon très complète au questionnaire reçu fin septembre 2008 (réponse en 21 pages pour Essor de Versailles). Le désintérêt des élus des 16 communes rassemblées pour élaborer ce PLD est aussi patent. Un plan d'action est en cours d'élaboration. Les associations qui devraient être à nouveau consultées au premier trimestre seront vigilantes compte tenu des enjeux.

Après l'ouverture de l'autoroute Duplex souterraine A86 entre Rueil et l'A13 en juin 2009, la deuxième section jusqu'à Pont Colbert est attendue en juin 2011.

Commission des circulations douces

La ville développe le réseau cyclable ; mais, il est basé sur le principe de pistes aménagées sur les trottoirs quand ceux-ci sont assez larges (Boulevards du Roi et de la Reine, avenues de Paris et de St-Cloud...). Ce choix se fait malheureusement au détriment des piétons et ménage les véhicules, contrairement à d'autres villes. De plus, il pose le problème des intersections où la circulation routière n'est pas toujours avertie. Les budgets relèvent pour une part non négligeable du réaménagement des trottoirs.

La commission des circulations douces a repris ses

travaux le 15 octobre. Essor de Versailles souhaite qu'elle soit saisie des prochaines planifications et des projets avant mise en œuvre comme durant la précédente mandature. Un des sujets pour 2010 sera la circulation des vélos à contresens sur les voies à sens unique limitées à 30 km/h. Le code de la route en fait la norme au 1er juillet, sauf arrêté municipal contraire.

Circulation des poids lourds dans Versailles

Quand l'arrêté municipal restreignant la traversée de Versailles pour les camions de plus de 3.5 tonnes, sera-t-il réellement respecté et contrôlé par les polices nationales et municipales ? Il y a là une source de danger et d'encombrement ; il y va aussi de l'application de la loi. C'est une demande récurrente et toujours non satisfaite des Versaillais et un des sujets soulevés par le PLD.

Congestion routière aux Chantiers

L'un des points les plus congestionnés de Versailles – sinon le plus congestionné est l'axe des rues Etats Généraux et Chantiers entre la rue de Noailles et le pont du 8 mai 1945, avec une pointe au carrefour des rues des Etats généraux et Benjamin Franklin. Ici, se croisent des mouvements de véhicules et de bus et des flux de piétons allant ou venant à la gare. Plusieurs mesures pourraient être prises : 1 - marquage au sol de croisillons blancs des carrefours et contrôle de l'accès à cette zone (accès autorisé seulement si le carrefour peut être dégagé en application du code de la route)

2 - meilleure régulation des feux. Une expérimentation devait être menée dans le cadre du projet Mov'eo : où en est-on ?

3 - et surtout circulation assurée par des agents de la police municipale au moins aux heures de pointe avec possibilité de sanctionner les véhicules : c'est probablement là que la police municipale rendrait le service le plus utile aux Versaillais.

Pôle multimodal de la Gare de Versailles Chantiers

A défaut de ZAC des Chantiers, les travaux de l'accès sud de la gare rue de la Porte de Buc ont commencé lentement. Le projet prévoit un accès à la gare passerelle et l'aménagement de six quais bus.

Transports en Commun en Site Propre (TCSP)

La politique d'extension des couloirs de bus semble abandonnée par la majorité actuelle. On ne parle plus du projet de TCSP Versailles- Le Chesnay même s'il figure encore sur certains plans. Essor de Versailles espère qu'une voie bus voie le jour rue de la Porte de Buc en même temps que les quais bus pour améliorer l'accès de la gare. La réalisation est possible et la chambre de commerce soutient cette idée.

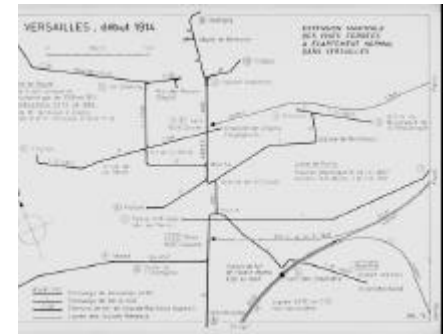
Tram-Train venant de St-Germain à travers Versailles ?

Actuellement, le projet aboutit à la gare de St-Cyr, ce que nous avons contesté lors de la concertation. Les

maires de Versailles mais aussi de St-Cyr (pour éviter de renforcer la congestion autour de la gare) souhaitent une arrivée à Versailles Chantiers, ce qui est la logique et conforterait le pôle le plus important de la banlieue de Paris. L'arrivée par les voies SNCF est difficile et coûteuse car il faut créer une voie spéciale supplémentaire..

Essor de Versailles propose d'utiliser toute la souplesse de ce nouveau système et d'étudier une

arrivée en tramway en utilisant la départementale 10, les rues de l'Orangerie, du Général Leclerc et Royale puis l'avenue de Sceaux où une voie pourrait être aménagée dans le cadre de la montée vers la gare prévue dans la ZAC. On retrouverait d'ailleurs des itinéraires des anciens tramways (lignes B et VSC de 1914 !). Le coût devrait être plus faible et on créerait



une desserte fine et performante vers les Mortemets, les Matelots, le nouveau quartier Pion et St-Cyr et St Germain au-delà.

Grand 8 du Grand Paris

Le métro automatique venant de La Défense par Rueil est prévu desservir Versailles puis Saclay et Massy. Compte tenu des difficultés de financement la section La Défense-Massy n'est pas considérée comme prioritaire. S'il se réalise, nous pensons qu'il doit desservir Versailles Chantiers (et non Les Matelots) et Satory (en concurrence avec Buc) et être souterrain compte tenu bien sûr de la topographie et de l'insertion dans le paysage urbain et rural.

Versailles ne doit pas être écartée du réseau TGV

Avec l'apparition récente des liaisons TGV entre la Normandie et Roissy et Disney vers Strasbourg et Dijon, le risque existe pour Versailles d'être écarté du réseau TGV d'autant que la Chambre de commerce plaide pour une liaison Le Havre- Cergy- Roissy. Aujourd'hui, il y a trois relations TGV Normandie Ile-de-France vers l'Est ou le Sud-est : Le Havre Versailles Marseille, Le Havre Roissy Strasbourg et Cherbourg Roissy Dijon. Les temps de parcours de Mantes à Lyon Part-Dieu sont de 2h58 via Versailles et 3h28 via Roissy : il y a donc une différence de 30

mn en faveur du passage par Versailles pour aller vers le sud-est ; mais, les trafics supérieurs de Roissy et Eurodisney pourraient faire basculer les dessertes par l'itinéraire nord.

L'insécurité routière à Versailles

Année	accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	33	1
2001	220	201	17	4
2002	176	178	22	1
2003	159	145	29	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	28	1
2007	130	123	17	2
2008	124	106	11	2
2009	99	88	6	3
Total (10 ans)	1594	1538	218	16

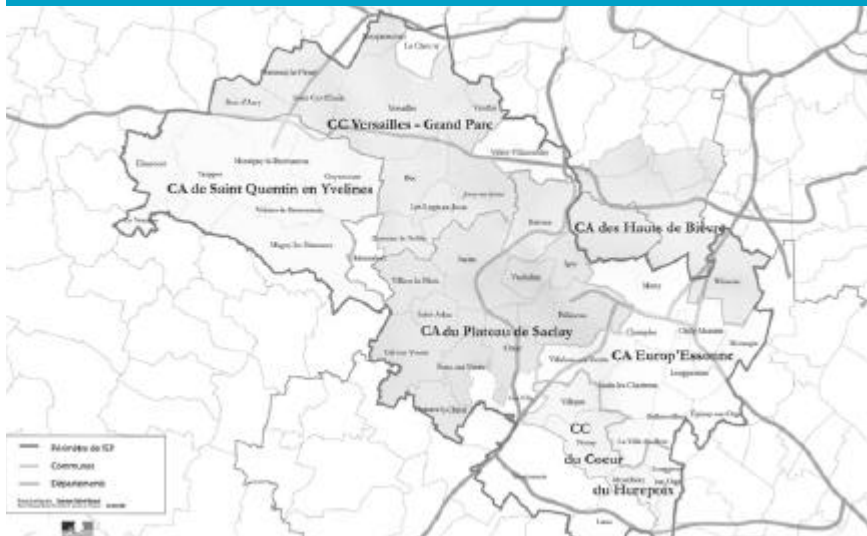
Source : Commissariat central de Versailles

A noter, en 2009, 25 accidents de piétons par refus de priorité et 4 par traversée irrégulière.

La mise en œuvre de l'OIN de Paris Saclay et le Grand Paris

Essor de Versailles traite de l'OIN depuis le numéro 9 de février 2007 : c'était alors l'Opération d'Intérêt National Massy Palaiseau Saclay Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Le périmètre a été fixé par décret de mars 2009 à 27 communes dont 6 du GrandParc.

Les quatre principales intercommunalités de l'opération "Paris-Saclay" : Versailles Grand Parc, St-Quentin en Yvelines, Plateau de Saclay, Europ'Essonne



Le sujet est relancé par le projet du Grand Paris et le projet de loi qui serait la première concrétisation de cet ambitieux projet pour l'Ile-de France. Ce projet de loi relatif au Grand Paris, déjà voté en première lecture par l'Assemblée Nationale, a deux grands volets :

- un volet « réseau de transport public du Grand Paris » qui comprend le fameux métro automatique en forme de Grand 8 de 130 km ; mais, aussi des prolongements du réseau existant en connexion pour un coût de 21 milliards d'euros environ, sous l'égide de la Société du Grand Paris SGP,



-un volet portant sur l'aménagement d'un « cluster » d'excellence dans le cadre de l'OIN rebaptisé Paris Saclay avec deux pôles : le « triangle sud » près de Saclay et le pôle de Satory -La Minière non prioritaire actuellement, sous l'égide de l'Etablissement Public de Paris-Saclay EPPS. (cluster= ensemble coordonné d'établissements supérieurs, de recherche, d'entrepri-

ses innovantes avec tous les services nécessaires pour les personnes qui y travaillent : restauration, logement, déplacements, voire loisirs...) Essor de Versailles participe à la réflexion sur le Grand Paris et sur l'OIN de Paris Saclay dans un collectif d'associations du Plateau de Saclay. Sur la base des réflexions menées de longue date, le collectif a effectué une analyse approfondie du projet de loi et il intervient activement dans le débat :

- contacts avec le cabinet du Secrétaire d'Etat Christian Blanc, avec la mission OIN (comité des associations, groupes de travail transports et aménagements/environnement), avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, initiatrice du Plan Campus, et par ailleurs candidate à la présidence de la Région,
- interventions auprès des députés lors du travail en Commission, puis avant le vote en plénière (deux longues lettres avec analyses et propositions d'amendements),
- participation au groupe de projet de la Fédération France Nature Environnement,
- interventions auprès des sénateurs qui débattront du texte début 2010 (lettre et projet d'amendements).

Les points critiques du projet de loi et les positions des associations sont les suivants :

1 - Le projet de loi est **juridiquement bâclé**. Son étude d'impact ne répond pas aux exigences de la loi organique qui rend ces études obligatoires, ce qui est d'ailleurs reconnu par le premier rapport d'application de cette loi ; c'est une source de recours juridique possible. Par ailleurs, certaines dispositions manquent de logique et de clarté voire sont contradictoires.

2 - Le projet de loi porte **atteinte aux libertés locales et à la décentralisation** en remettant en cause les pouvoirs de la Région Ile-de-France et ceux des communes :

- substitution de la Société du Grand Paris comme maître d'ouvrage du « Grand 8 » et de ses gares en lieu et place du STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France dominé par la Région) et substitution d'un syndicat mixte au STIF pour la réalisation du plan de transports du plateau de Saclay,
- pression forte de l'Etat sur les communes pour la conclusion de «contrats de développement territorial», de même nature que les PLU avec perte du droit de préemption de façon à financer pour partie le réseau par la rente foncière créée par le réseau
- substitution de l'Etablissement Public de Paris-Saclay aux 49 communes concernées pour l'aménagement du territoire de l'OIN de Paris-Saclay, même si les collectivités seront représentées -mais non toutes présentes- aux côtés de l'Etat, celui-ci déterminant à sa guise par décret la composition du conseil d'administration.

3 - Le projet de loi porte aussi **gravement atteinte à la**

démocratie locale, en contradiction avec les directives européennes, ce qui est source de recours juridique :

- dérogação aux procédures légales des débats publics sous l'égide de la CNDP (Commission Nationale de Débat Public) ; heureusement le projet a rétabli la CNDP à la place de l'Etat mais la procédure légale prévoit la possibilité de prolonger le débat de 4 à 6 mois, ce qui paraît raisonnable compte tenu de l'importance du projet. De plus, le débat ne porte que sur le Grand 8 et non sur le « projet urbain, social et économique » dont l'aménagement du Plateau de Saclay, aux besoins desquels répond le réseau,
- dérogação aux principes de la démocratie locale puisque les contrats de développement local seront votés par les conseils municipaux et non soumis à enquête publique.

4 - Le projet de Grand 8 risque **d'assécher les ressources financières** qui seraient plus utilement mobilisées pour remettre à niveau les réseaux actuels c'est bien là la priorité urgente de tous les franciliens qui risque d'être bafouée malgré les promesses d'un financement indépendant et l'assurance d'une bonne coordination.

5 - En ce qui concerne le titre V du projet de loi qui porte spécifiquement sur **l'aménagement du Plateau de Saclay avec démantèlement de l'université d'Orsay et du pôle Satory-La Minière** sous l'égide de l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), les remarques du collectif d'associations sont les suivantes :

- Les 2 modèles proposés de Silicon Valley par M.Blanc ou de campus américain par Mme Pécresse sont différents mais peu pertinents. Le premier s'étend sur une centaine de km et le second est un campus de taille relativement réduite inséré dans la ville. Rien de tel n'est possible ici : le risque est grand de voir se développer une ville nouvelle qui occupe les bonnes terres agricoles du plateau, imperméabilise les sols, détruit les circuits hydrauliques historiques des rigoles et fasse dépasser les capacités d'évacuation des eaux des vallées de la bièvre et de l'Yvette. Ne vaudrait-il pas mieux reconstruire sur place l'université dans le tissu urbain d'Orsay, ce qui ressemblerait plus au modèle de campus américain. Quant au mariage avec les écoles d'ingénieurs, il s'agit avant tout d'abattre des barrières psychologiques et de créer des liaisons immatérielles de qualité et des transports adaptés.
- Il faut que l'agriculture garde toute sa place, y compris dans les activités de recherche et d'innovation, compte tenu de la qualité des terres, de la réserve de biodiversité et de la position remarquable de ces terrains non construits les plus proches de Paris. Tout aménagement doit ménager au moins 2300 hectares de surface agricole utile d'un seul tenant au cœur de l'OIN (14 communes).
- Il faut protéger le système des rigoles, éviter l'imperméabilisation du plateau et conserver la biodiversité et les paysages.

-Le développement d'un système de déplacements doit être préalable à tout aménagement. Il ne doit pas relever d'un syndicat mixte spécifique, mais du STIF dont c'est la mission en concertation avec les collectivités.

La Communauté de Versailles Grand Parc a voté deux délibérations concernant l'OIN dont la dernière lors du conseil du 24 novembre 2009. Ce texte recoupe certaines des nos positions : renforcement de la représentation des communes dans l'EPPS, articulation du réseau de transport public du Grand Paris et du plan de mobilisation pour le réseau actuel, intégration de l'agriculture périurbaine et du pôle de compétitivité « Le vivant et la ville » dans le projet du cluster et préservation de 2300ha de terres agricoles d'un seul tenant, abandon du syndicat mixte de transports du plateau de Saclay. Cependant, la délibération passe sous silence la recentralisation des pouvoirs au détriment de la Région (réseau de transport) et des communes (contrat de développement territorial et droit de préemption).

Les quatre intercommunalités principalement concernées par l'OIN (Versailles Grand Parc, St-Quentin-en-Yvelines, Plateau de Saclay et Europe Essonne) sont en train de créer une agence d'urbanisme et de développement durable « pour ne pas être à l'écart de la réflexion sur l'OIN ». Elle aura trois missions :

- faciliter la politique des déplacements y compris celle des infrastructures,
- rechercher les financements dans le cadre des contrats de projets Etat-Région,
- constituer un observatoire du territoire en étroite liaison avec la Fondation scientifique, l'IAURIF (Agence d'urbanisme de la Région) et l'OIN.

La priorité immédiate va aux transports. Mais, alors que penser de la révision en baisse du budget et de l'absence parmi les représentants élus à cette agence du responsable transport de Versailles Grand Parc et président du syndicat pour le plan local de déplacements de la région de Versailles ? **De quel volontarisme Versailles et Versailles Grand Parc feront-ils montre dans ce dossier capital ?**

Le travail en réseau à Essor de Versailles :

Il y a déjà plusieurs années, Essor de Versailles a décidé, pour augmenter l'efficacité de son action, de travailler en réseau :

- en nouant des relations directes avec les associations partageant les mêmes valeurs,
- en participant à diverses entités officielles réunissant les associations autour d'un sujet commun.

La préoccupation est de contribuer au bien commun, dans le respect de nos valeurs et en dépassant les intérêts purement locaux (quartier, rue voire ceux d'un bout de trottoir).

Sur Versailles, Essor de Versailles est présente dans 2 conseils de quartier (Montreuil et St-Louis) et dans la Commission des circulations douces dont

nous avons souhaité la remise en train (cf n° 11) et qui a repris ses travaux en octobre. Nous maintenons notre proposition que la ville réunisse les associations de coopérations décentralisées (cf n°11)

Sur le Grand Parc, Essor de Versailles participe au groupe de travail officiel des partenaires du Plan Local de Déplacements du bassin de Versailles qui comprend les 11 communes du Grand Parc et 5 communes voisines tels que Le Chesnay ou Vélizy.

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National OIN Massy Palaiseau Saclay Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Essor de Versailles participe au comité des associations et aux 2 groupes de travail -déplacements et aménagement/environnement .Elle est membre du Collectif des 9 associations du Plateau de Saclay dont l'intervention a déjà contribué à l'amélioration du projet de loi du Grand Paris à l'Assemblée Nationale (cf Grand Paris et OIN de Paris Saclay).

QUEL DEVELOPPEMENT POUR VERSAILLES ?

Pour bénéficier d'un « nouveau » souffle le développement de Versailles doit être l'objet d'une politique plus ambitieuse dans le cadre de son intégration dans la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce développement peut se concrétiser selon la démarche suivante en 4 chapitres :

1. partir des ressources des réserves foncières ;
2. renouveler les moyens d'analyse et d'animation consacrés au développement économique ;
3. déterminer les axes de développement économique, social et environnemental les plus adaptés à partir des analyses du point 2 ;
4. mettre en œuvre des projets concrets sur les terrains disponibles.

I – Tirer de nouvelles opportunités des réserves foncières

Des réserves foncières importantes sont disponibles à Versailles, contrairement au discours trop souvent entendu. D'ores et déjà six sites, objets d'une révision du P.L.U. (Plan local d'urbanisme), sont actuellement susceptibles d'une nouvelle occupation foncière en vue d'un meilleur développement économique de Versailles, en liaison avec la Communauté d'agglomération

Six zones	Surface	Avancement du projet d'aménagement
ZAC des Chantiers	4 ha	Grandes lignes du nouveau projet présentées le 14 janvier en conseil municipal
Caserne Pion	22 ha	Etudes engagées depuis 2008
Satory ouest	60 ha	Terrains en principe libérables mais à décontaminer
Mortemets et Matelots	100 ha	Etude d'aménagement
Parking de l'Europe	1 ha	Etude par marché de définition confiée à 3 architectes
Hôpital Richaud	2 ha	Projet défini et achat des terrains 9M€ par OGIC

ration, l'éventuel Etablissement public de Paris-Saclay et l'Etat :

II – Nouveaux moyens consacrés au développement économique

2.1 – Direction du Développement économique

Afin d'assurer un développement plus large de Versailles Grand Parc, **Essor de Versailles propose** que la Direction actuelle du Développement Economique de la Communauté d'agglomération **élargisse** ses fonctions au développement des activités économiques, de l'immobilier d'entreprise et des logements. La nouvelle Direction composée de personnes expérimentées (développeurs, juristes, géomètres, architectes, ingénieurs, juristes) facilitera l'émergence de réseaux d'entreprises et travaillera en partenariat avec les entités spécialisées existantes : Services de l'Etat et du Conseil Général chargés de l'emploi et du social, Pôle Emploi, Orientation et Formation, C.C.I. et Chambre des Métiers, Université et Ecoles. Elle aura comme missions :

- l'élaboration, avec les communes, des projets de territoire, des plans et règles d'urbanisme,
- le développement de nouveaux emplois,
- l'aménagement des nouveaux quartiers.,
- l'étude de projets d'immobiliers d'entreprise, de logements et de commerces,
- la négociation des terrains et la stratégie foncière,
- les transports et déplacements.

2.2 – Pôles de compétitivité

Après le développement des premiers pôles concernant Versailles (Mov'éo et autres pôles avec lesquels l'Université est associée), un dossier a été établi pour l'implantation d'un nouveau pôle de compétitivité sur la Communauté d'agglomération : à cet effet un partenariat a été signé entre la Communauté, l'INRA, Véolia et l'Université de Versailles-Saint-Quentin à travers sa fondation Fondaterra. L'objectif de ce pôle « Le Vivant et la Ville » est le développement de l'ingénierie écologique au service des enjeux urbains sur un territoire incluant Versailles Grand Parc, Saint-Quentin en Yvelines, la plaine de Versailles, le plateau des Alluets et Mantes-Seine Aval.

Trois axes d'innovation ont été définis :

- Prévention, gestion et traitement des pollutions d'origine urbaine,
- Ingénierie écologique et services éco-systémiques dédiés à la région urbaine,
- Programmation urbaine et économie des services écologiques pour le milieu urbain.

Au 30 septembre 2009, 67 partenaires se sont engagés dans le pôle : 36 entreprises, 11 organismes de recherche et écoles, 20 collectivités locales, fondations et associations. D'autre part 44 actions ont été présentées.

Si le projet n'est pas retenu comme pôle de compétitivité indépendant, on peut au moins espérer qu'il sera jumelé avec le Pôle Advancivity de Marne-la-Vallée. **Essor de Versailles propose** que l'équipe d'animation chargée de la gouvernance du pôle de compétitivité

travaille en coordination avec la Direction Développement Economique de la Communauté d'agglomération.

2.3 – Pépinière d'entreprises (cf. l'encart ci-après)

La création d'une pépinière d'entreprises, à Versailles, est un atout pour la Communauté d'agglomération. Les travaux (2,3M€) devraient commencer rapidement dans le quartier Moser pour transformer le bâtiment actuel (ancienne école) occupé par les associations. Afin que, d'ici le premier semestre 2011, ces jeunes entreprises puissent s'intégrer dans un ensemble cohérent, **Essor de Versailles propose** la création d'une Cellule de développement local des entreprises et d'appui à la création d'activités, dans le cadre de la Maison de l'entreprise (cf. par. 4.1 infra) et en liaison avec la C.C.I.. Cette cellule sera un facteur décisif pour la création d'emplois, l'amélioration de la situation sociale et la mise en place d'un pôle d'insertion par l'économique.

Une pépinière d'entreprises à Moser

Le projet de créer une pépinière d'entreprises a été décidé par la nouvelle municipalité de Versailles en avril 2008 . L'objectif : accorder aux créateurs d'entreprise sur 2 ans (maximum) les meilleures conditions de démarrage en :

- mettant à leur disposition un local
- les accompagnant de façon individualisée
- assurant des services mutualisés pour sécuriser leur gestion et leur développement.

La ville de Versailles a choisi comme lieu d'implantation une ancienne école des années 60 située rue de Béarn au fond du quartier Moser. Il comporte toutefois un atout: il est situé à quelque 300 m de la gare Viroflay rive droite que l'on peut atteindre facilement par des cheminements piétons.

La compétence « développement économique » ayant été transférée à la communauté d'agglomération de « Versailles Grand Parc », c'est désormais, elle qui en est le maître d'ouvrage.



L'objectif est d'accueillir une quarantaine de créateurs après aménagement d'une cinquantaine de bureaux,

un espace d'accueil, une cafétéria, une salle de réunion et un parking de 40 places.

Le montant de l'investissement projeté est de 2,3 millions € HT. Les études ont démarré au cours de l'été 2009 et l'ouverture est prévue pour le printemps 2011.

Au-delà de la pertinence de ce projet, plusieurs questions subsistent :

Comment assurer l'intégration de cet équipement dans un quartier d'habitat social?

Que va apporter la pépinière au quartier en terme d'image, de retombées économiques, d'emploi?

Il est indispensable qu'une concertation s'instaure entre les bailleurs (Versailles Habitat et Opievoy), les habitants, et les commerçants de la place d'Isigny.

Il serait souhaitable aussi que la réalisation de la pépinière s'accompagne d'une amélioration de l'espace public.

Quel type de créateur et quel type d'activité doivent être privilégiés dans la pépinière? Ces orientations restent floues. La pépinière aurait pour objet d'accueillir tout type d'activités, avec une priorité pour les innovations technologiques, la thématique du pôle de compétitivité en projet « Le Vivant et la Ville » ou encore la diversité sociale, ethnique, générationnelle. Les promoteurs de la pépinière sont très optimistes sur la pleine utilisation des locaux.

Il faudra que Versailles Grand Parc sache faire connaître la pépinière auprès des « lieux de savoir et de recherche » qui sont nombreux dans le secteur de Versailles: Université, écoles supérieures (architecture, paysage, parfum, CNAM...), INRA, INRIA...

Un comité d'agrément et de suivi devra être mis en place constitué de chefs d'entreprise, d'enseignants-chercheurs, de financiers et pas seulement d'élus et de fonctionnaires.

Comment mettre en place une gestion et une animation « dynamiques »?

Quels services mutualisés proposer?

Comment organiser le parrainage?

Les promoteurs du projet souhaitent que l'opération soit la plus neutre possible pour les finances de Versailles Grand Parc, sachant que les loyers perçus devraient se situer dans la fourchette basse du marché.

Le mode de gestion n'est pas défini: gestion en régie assurée directement par Versailles Grand Parc, ou délégation de service public. La première solution devrait pouvoir être retenue.

L'équipe de gestion devrait être limitée à un directeur et à une ou deux hôtesse. Outre les services liés directement au local (accueil, téléphone, Internet, nettoyage, gardiennage, reprographie...), il conviendra aussi d'offrir aux créateurs des prestations de conseil et d'accompagnement. Il existe plusieurs réseaux de « parrains » bénévoles, en général des cadres retraités (et Versailles n'en manque pas) qui pourront être mobilisés.

L'aspect financier ne devra pas être oublié. Là encore

il faudra mobiliser les réseaux existants d'appui à la création d'entreprises. Il est dommage que Versailles Grand Parc n'ait pas poursuivi son projet de création d'une plateforme d'initiative locale (PFIL). Les PFIL sont des associations qui accordent des prêts d'honneur (sans garantie, sans intérêt) pour permettre le démarrage d'une activité. Ces prêts d'un montant limité ont aussi l'avantage de constituer un effet levier auprès du secteur bancaire classique. Il existe 240 PFIL en France, 23 en Ile de France (dont plusieurs dans les Yvelines: à Mantes, aux Mureaux, à Rambouillet, à Saint Quentin en Yvelines et bientôt à Saint Germain en Laye).

Comment s'assurer que le créateur réussisse sa sortie de la pépinière et se développe sur le territoire de Versailles Grand Parc ?

Cela suppose la maîtrise de l'étape suivante, de disposer d'une offre de terrains et d'immobilier d'activités et d'accompagner le chef d'entreprise dans son projet de nouvelle installation.

On ne peut que souhaiter plein succès à cette pépinière. Qu'elle devienne un lieu d'information et d'animation sur la création d'entreprise et aussi une matrice pour d'autres pépinières sur le territoire de Versailles Grand Parc.

2.4 – Insertion par l'économique

(cf. l'encart ci-après)

Renforçant les initiatives citoyennes, la Direction du développement économique devrait utiliser ses moyens au service du social en facilitant les expériences d'insertion.

Versailles et le développement des entreprises d'insertion par l'économique

Constat général

Un revenu fiscal moyen sur Versailles supérieur à la moyenne française (près de 27 000 € en 2006), une proportion importante de déclaration relative à l'ISF (près de 10 % des ménages versaillais déclarent l'ISF pour un patrimoine moyen de plus d'1,7 millions €), ne doivent pas nous occulter les difficultés d'insertion (ou de réinsertion sociale) qui prennent de l'ampleur pour une partie croissante de la population versaillaise. C'est pourquoi, la création " d'entreprises d'insertion par l'économique " doit constituer un objectif majeur sur le périmètre de Versailles Grand Parc

Etat des lieux

Le réseau versaillais de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.) regroupe 6 structures :

- 1 association SCY Solidarité Cadres Yvelines oeuvrant dans le développement d'une économie d'insertion par la mise en place de projets d'insertion

SCY, ensemble d'associations, a pour objet principal l'accompagnement de personnes en recherche d'emploi ou en réinsertion comme par exemple avec Versailles Portage.



-2 associations intermédiaires : Chantiers Yvelines et Réagir

-3 entreprises d'insertion par l'économique : Versailles Portage, Bio Yvelines Service, La Lingère



SCY a été à l'origine de la création de Bio Yvelines Services qui a pour objet la valorisation des déchets verts et des produits d'élagage pour fabriquer du compostage, du paillis et du bois énergie pour les chaudières à bois. Elle travaille en étroite collaboration avec les services espaces verts

de la ville de Versailles. BYS emploie 10 personnes dont 7 en réinsertion et est situé aux Matelots et traite 20 000 t/an

-1 association organisant des chantiers d'insertion

L'insertion par l'économique devrait s'inscrire sur un axe de développement de la Ville :

Des opportunités économiques existent sur des activités susceptibles d'intégrer un accompagnement de personnels en difficulté jusqu'à leur réinsertion effective dans le monde du travail : Nous pouvons citer des activités susceptibles de constituer le terreau d'entreprises d'insertion par l'économique :

- le jardinage : projet en cours sur Jussieu par la mise en place d'un jardin solidaire en lien avec la mairie de Versailles et particulièrement les services généraux et les services des espaces verts (un autre projet concerne un jardin de production sur Fontenay le Fleury en

bordure de la plaine de Versailles), traitement des déchets

- la restauration

- les nouveaux métiers qui se définissent actuellement dans le cadre du Plan de mobilisation nationale sur les emplois liés à la croissance verte notamment de la filière automobile et de la végétalisation de la ville-deux opportunités s'offrent à Versailles avec la présence du pôle de compétitivité automobile (Mov'eo) et la perspective d'un pôle original sur le " Le Vivant et la Ville ".

L'économique et le Social peuvent ainsi se croiser.

Mémento des structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

- **Entreprise d'insertion (EI)** : ce sont des entreprises qui s'inscrivent dans le marché concurrentiel tout en employant des personnes en difficulté auxquelles elles assurent un accompagnement social et une formation ; elles disposent pour cela d'un certain nombre de postes en insertion. Exemples : Bio Yvelines Services, Versailles Portage.

- **Association intermédiaire (AI)** : ce sont des points d'entrée dans un parcours d'insertion : elles embauchent des salariés en insertion et les mettent à la disposition de particuliers, d'associations, de collectivités locales et d'entreprises, généralement pour des travaux occasionnels. Exemples : Chantiers Yvelines, Réagir !.

- **Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)** : ils proposent à des personnes très éloignées de l'emploi une première étape de réinsertion par le travail ; ce qui est produit peut être commercialisé, mais ces recettes ne couvrent qu'une part minoritaire du budget total. Exemples : Ateliers informatiques des Restos du cœur.

- **Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** : assurent un accueil et un hébergement, et peuvent aussi proposer des ateliers et chantiers d'insertion. Exemple : CHRS des Mortemets.

III – Axes de développement économique

La mise en œuvre du développement économique de Versailles est une tâche délicate car elle doit s'intégrer dans une stratégie de développement avec l'Etat (château, armée et éventuels Etablissements publics de Paris-Saclay et Société du Grand Paris), la Région et le Département. Avant tout il est indispensable de déterminer une stratégie commune précisant l'articulation des développements économiques de Versailles et des autres communes de la Communauté d'agglomération.

Essor de Versailles propose 3 axes de développement :

3.1 – Tertiaire de recherches

Cet axe, inscrit d'emblée dans l'orbite de la Commu-

nauté d'agglomération, sera mis en œuvre par le futur **pôle de compétitivité** (cf. par. 2.2 supra). Les sites de la caserne Pion, de Satory ouest et éventuellement des Mortemets/Matelots pourraient être les lieux d'implantation, entre autres, de ce futur pôle.

3.2 – Bureaux traditionnels

Cet axe pourrait être développé par la commune de Versailles au niveau des zones des Chantiers et de la caserne Pion ; pour le site de Satory un partenariat pourrait être envisagé avec la Communauté d'agglomération et l'Etablissement Paris-Saclay.

3.3 – Développement commercial (cf. encart ci-après)

Un état des lieux

Une étude relative au commerce de Versailles a permis en 2005 de finaliser : une « Charte de Développement commercial de la Communauté de communes Versailles Grand Parc ». Nous repreneons des extraits de cette étude de 2005 dont les données restent d'actualité .

Les principaux constats sont les suivants :
- un nombre stable de locaux commerciaux (1 570 commerces sur la Ville - 55 habitants par local sur Versailles et 70 sur Grand Parc) qui masque une forte mutation du tissu commercial depuis 2000 ;
Un « taux de mitage » (nombre de locaux vacants en %) de 8% en 2005 qui n'est donc pas à un seuil critique ; toutefois, le « mitage » s'accroît, notamment sur plusieurs quartiers de la ville ;

- une offre qui se caractérise par une forte présence des services (Agences bancaires, assurances, immobilières...) à hauteur de 16% de l'offre globale et dans une moindre mesure de l'équipement de la maison , y compris métiers d'art et antiquaires (14% de l'offre) ou encore de l'hygiène et santé (13% de l'offre) & les commerces de l'alimentaire ou de l'équipement de la personne sont notablement sous-représentés. Ces déséquilibres s'accroissent avec la reprise plus que proportionnelle des baux (à des prix sensiblement supérieurs à la valeur du marché) par les entreprises de services (à l'exemple des banques...).

- des marchés de plein air (Notre-Dame, St- Louis et Porchefontaine) réguliers et diversifiés, source d'animation des quartiers et lieux de vente de petits producteurs ;

- des pôles commerciaux identifiables avec Notre-dame qui est dominant avec 52 % du commerce total (St-Louis : 20% et Chantiers : 12 %...) ;

- un artisanat d'art riche de la présence de plus de 80 artisans sur la Ville ;

- mais, une très forte concurrence des grands centres commerciaux à vocation régionale (Parly2, Vélizy2, Espace St-Quentin...) : la moitié des achats par les

versailles sont effectués en dehors de la ville. Toutefois, pour les achats alimentaires, les versailles restent pour les deux tiers d'entre eux clients du commerce intra-muros. En données nationales, 87% des français font leurs courses sur des grandes surfaces

Pour une revitalisation du commerce versailles, Essor de Versailles formule les préconisations suivantes.

Les actions de revitalisation du commerce à l'échelle de Versailles doivent pouvoir se réaliser à la fois dans leur pluralité et dans leur continuité.

Après une analyse précise des facteurs qui expliquent la désaffection pour certaines activités commerciales de proximité , il importe de :

- définir un Schéma communal de Développement Commercial (SDC à l'échelle de Versailles),
- redonner des repères et des labels d'excellence, de qualité ou de performance/prix aux commerces qui répondent aux référentiels d'exigence,
- créer une nocturne hebdomadaire sur la totalité d'un quartier , voire de la ville,
- disposer d'un Manager de Centre-ville (MCV) à plein temps avec l'appui financier du Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.),
- favoriser la multi-possession des boutiques,
- maîtriser les coûts des baux commerciaux,
- préempter, en application du décret du 26 Décembre 2007, des locaux commerciaux afin de préserver l'activité commerciale, avec remise sur le marché dans le délai d'un an,
- poursuivre la politique de stationnement non-payant sur une durée courte dans les zones commerciales et élargir les « zones piétonnes » à vocation commerciale.

IV – Mise en œuvre d'actions concrètes

La Direction du développement économique, avec ses nouveaux moyens, sera en mesure de concrétiser des projets d'aide à la création d'entreprises et d'emplois et des implantations de sites universitaires, en particulier dans les réserves foncières répertoriées au point I.

4.1 – Développement des entreprises et de l'emploi

La Direction du développement Economique établira, au niveau de la Communauté d'agglomération, une analyse du territoire afin de concrétiser ultérieurement le développement économique local en rassemblant, avec l'aide de ses partenaires, les éléments suivants :

- le recensement des entreprises moyennes et importantes, en précisant les activités par branche,

- le recensement des emplois et services existants avec description de leur structure,
- l'inventaire des demandes de main d'œuvre et des besoins non satisfaits (solvables ou non solvables) des entreprises et des collectivités locales avec détermination des compétences exigées, en particulier des besoins en services d'utilité sociale : aides à domicile, gardes d'enfants, environnement,
- la monographie des communes, des quartiers et des zones rurales : nombre de demandeurs d'emploi (avec structure des âges, des niveaux de formation et des métiers), description de l'habitat, avec détermination des niveaux de qualité et des possibilités de construction (P.L.U., Z.A.C., projets d'urbanisme, ...),
- la monographie des établissements scolaires.

Essor de Versailles propose la création d'une **Maison de l'entreprise** au sein de la Direction du Développement Economique (s'inspirant par exemple de celle créée par la Communauté d'agglomération de St-Quentin en Yvelines) assurant les missions suivantes :

- **politique prospective de créations d'entreprises** dans la Communauté d'agglomération, en particulier dans les nouveaux secteurs d'emplois,

- **aide à la création, à l'extension, à la transmission et au financement des T.P.E. (Très Petites Entreprises) et des P.M.E.** en partenariat avec les Chambres consulaires et les organismes bancaires,

- **Inventaire des emplois potentiels**, avec la modification prévisible de la structure des emplois existants, en prenant en compte aussi bien le secteur privé que le secteur associatif,

A titre d'exemple, on peut citer :

- les emplois artisanaux et commerciaux classiques.
- l'amélioration et la protection de l'environnement : surveillance, entretien (en particulier des forêts, y compris privées), plantations, ramassage et élagage pour fourniture de bois de chauffage en vue de l'utilisation dans les bâtiments à usage collectif au niveau de la Communauté d'agglomération, isolation des immeubles et maisons,
- le recyclage de certains produits et le traitement des ordures ménagères,
- les emplois relatifs à la sécurité : écoles, transports en commun, prévention de la délinquance,
- les emplois de proximité : aide aux personnes âgées ou handicapées, aide aux familles pour les tâches ménagères et la garde des jeunes enfants,
- les services de santé et sociaux, en précisant le nombre et les fonctions respectives des Centres sociaux.
- le soutien scolaire et psychologique des enfants en difficulté, en partenariat avec les agents de l'Education Nationale et les associations des parents d'élèves au niveau de l'école primaire et du collège,
- les emplois culturels et de loisirs.

- **Orientation scolaire et professionnelle** avec bilans de compétences et psychologique en partenariat avec l'Education Nationale, des entreprises et des organismes compétents : Chambres consulaires, A.F.P.A (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), G.R.E.T.A (Groupement d'établissements publics d'enseignement pour adultes),...

Un tel Centre de Bilans et d'Orientation professionnel existe à Saint-Quentin en Yvelines.

- **Collecte des demandes et des offres de formation continue** (générale et professionnelle). Il est essentiel de faire connaître l'existant et de mieux répondre aux besoins non satisfaits.

4.2 – Développement à partir des réserves foncières

– ZAC des Chantiers

Le Maire a présenté le nouveau projet lors du conseil municipal du 14 janvier en présence des représentants de Nexity.

Le projet initial est profondément modifié pour répondre aux critiques faites par les Versaillais et aux engagements de campagne de la nouvelle équipe :

- disparition du cinéma multiplexe,

- disparition de la dalle et installation de la gare routière plantée d'arbres au niveau des voies, avec accès par des escaliers roulants depuis le niveau de la gare,

- surfaces de planchers aménagées par Nexity dans les deux ensembles immobiliers de part et d'autre de la perspective de l'avenue de Sceaux ramenées de 50 000m2 à 40 000m2 , avec la répartition suivante : bureaux 40 à 60%, logements 40 à 60% (dont 20% de logements sociaux), commerces réduits à (2 à 4%) , pour éviter de faire concurrence aux commerces Des Chantiers et de St-Louis et locaux limités autour de 400m2,

- pas d'accroissement du parking public surtout réservé aux voyageurs ; il est moins nécessaire en raison de la diminution importante des commerces et la circulation routière en sera réduite d'autant,

- plus de bâtiment SNCF indépendant mais utilisation du bâtiment construit pour relier l'actuelle gare-passelle à une nouvelle passerelle d'accès aux quais côté province,

-prolongement à deux voies seulement de l'avenue de Sceaux, établi au niveau des voies donc en dénivelé par rapport aux murs des étangs, (trémie le long de l'étang carré sans l'empêcher) ; ce prolongement est autorisé aux seuls transports collectifs, les bus reparant soit par le même accès soit par la rue de l'abbé Rousseau ,

- accès piétons/vélos depuis la rue Charton , déjà annoncée en novembre,

- terrains de sports maintenus aux Francines,

- maison de quartier maintenue rue Edmé Frémy et agrandie dès maintenant par acquisition d'un pavillon voisin,

-soin apporté à l'architecture et à l'environnement (eau, plantations, promenades...).

Enfin le financement de la Ville est revu en diminution de 45M€ à 20M€ (soit de 37M€ à 16M€ après récupération de la TVA) :

- maintien des conditions du Contrat de projet Etat Région malgré les retards,
- financements du parking relais régional par la Région et par le Conseil général en raison de son impact étendu au-delà de Versailles,
- réductions des coûts des équipements publics en raison des solutions expliqués ci-dessus.

Nexity, dont le projet serait ramené de 300 à 200 M€, maintient formellement son recours contre la ville en ce qui concerne les aménagements, ce qui reste une menace pour Versailles. Cependant, ce recours devrait se vider de son contenu au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La présence et le discours tenu par les représentants de Nexity devant le Conseil Municipal témoigne de relations contactuelles normales.

Le calendrier prévu est le suivant :

- révision du Plan Local d'Urbanisme déjà annoncé en décembre : fin 2011/début 2012,
- mise en service de l'accès piétons/vélos depuis la rue Charton : courant 2010,
- mise en service de l'accès sud de la gare rue de la porte de Buc à l'automne 2010,
- nouvelle enquête publique pour le pôle multimodal en 2010,
- mise en service de la gare routière fin 2014,
- mise en service totale fin 2015.

Essor de Versailles se réjouit du succès de la négociation menée et de la solution trouvée en accord avec Nexity qui répond largement aux positions exprimées depuis 2003. Nous précisons cette position au vue des éléments plus détaillés lorsqu'ils seront disponibles et nous continuerons à suivre le dossier , notamment en participant aux enquêtes publiques et en portant notre attention sur la mise en œuvre conforme du projet dans son contenu et dans ses aspects financiers.

- Caserne PION

La municipalité a prévu l'implantation d'un quartier

mixte, incluant des activités dans le domaine de l'ingénierie végétale telles qu'annoncées dans le pôle de compétitivité « Le Vivant et la Ville ». **Essor de Versailles propose** l'implantation d'une activité universitaire en synergie avec des entreprises de haute technologie et la construction de résidences pour étudiants et de logements (privés et aidés).



- Satory Ouest

La municipalité a entériné le fait que l'Etat est le décideur dans le cadre de l'Etablissement public Paris-Saclay projeté et ce alors que le développement du site de Satory n'est pas prioritaire dans l'Opération d'Intérêt National du plateau de Saclay ; elle semble avoir renoncé à établir des propositions.

Essor de Versailles propose que la Ville de Versailles et la Communauté d'agglomération présentent aux organismes de l'Etat responsables l'extension des entités existantes (en particulier Mov'éo), la création de nouvelles activités économiques en synergie avec le futur pôle de compétitivité et un plan d'urbanisation pour la mise en œuvre de logements privés et intermédiaires.

- Mortemets et Matelots

Une étude de faisabilité, diligentée par la commune et le château, est effectuée actuellement par la MRAl (Mission de Réalisation des Actifs Immobiliers de La Défense) pour proposer une utilisation future de l'ensemble de ces terrains.



Les Mortemets

On doit tenir compte des diverses contraintes : le maintien partiel de l'armée sur le terrain du 5ème Génie après le départ du régiment et les projets de transport liés au tram-train venant de Saint-Germain, avec une éventuelle utilisation de la gare des Matelots rénovée.



Les Matelots

Dans le cadre de l'Université de Versailles-St-Quentin en Yvelines et/ou du futur pôle de compétitivité, **Essor de Versailles propose** les projets suivants :

- la création d'un Centre Universitaire de haut niveau incluant un campus d'étudiants en doctorat, des Centres de Recherche scientifiques et des plates-formes technologiques,
- l'affectation d'une partie des terrains en jardins, notamment à proximité du château et de la pièce d'eau des Suisses.
- la construction d'un Centre de conférences avec des hôtels à 1 ou 2 étages.

Enfin, pour assurer la circulation dans ce secteur après les implantations précédentes, **Essor de Versailles propose** de prolonger le tram-train jusqu'à la gare des Chantiers, via le bas-côté la route de Saint-Cyr, la rue de l'Orangerie et l'avenue de Sceaux prolongée jusqu'à la ZAC des Chantiers. (cf. article « Déplacements »)

- Parking de l'Europe

L'étude diligentée par la municipalité concerne la réalisation d'un jardin, d'un parking et d'une salle de spectacles en sous-sol, la transformation du bâtiment de la Poste en commerces de surfaces moyennes et l'intégration de l'ensemble avec les Grandes Ecuries. Ce



projet sera vraisemblablement retardé et réalisé en plusieurs tranches en raison de contraintes budgétaires et juridiques.

Essor de Versailles rappelle ses propositions pour le réaménagement des espaces entre Ville et Château (n° 7 de mars 2005) et **estime** que l'émiettement de ce projet en plusieurs phases est préjudiciable car il conduit provisoirement à une utilisation incohérente du site et risque de mettre en cause l'économie globale du projet.

- Hôpital Richaud



La Ville a revendu l'ensemble du site au promoteur O.G.I.C., filiale immobilière du Groupe de transport Norbert Dentressangle, chargée de la réalisation du projet. Des soultes seraient versées à l'Etat si le prix au m² et la surface construite dépassaient un certain seuil.

Le site restera « ouvert » et partiellement à la disposition de la ville (jardins et chapelle transformée en espace culturel). Les bâtiments historiques rénovés et



Documents publiés en même temps !

les nouvelles constructions seront affectés aux logements privés avec 20% de logements sociaux (dont 50% de logements pour étudiants), à une crèche et à des commerces le long de la rue du maréchal Foch.

Essor de Versailles propose que les garanties des financements engagés par le promoteur soient examinées avec soin et que la Ville conserve un contrôle sur la réalisation du projet.



